

Maisons-Alfort, le 25 janvier 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide SOPUROXID 5C**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **SOPURA France** de première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **SOPUROXID 5C**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit SOPUROXID 5C.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit SOPUROXID 5C est un biocide de type 4 composé de 63,7 g/L d'acide peracétique se présentant sous la forme liquide.

L'acide peracétique est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Acide peracétique
N°CAS :	79-21-0
Type de produit :	4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 27/12/2011, le pétitionnaire a déclaré le 06/01/2012, annuler la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit SOPUROXID 5C.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la première demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20060909 du produit SOPUROXID 5C présentée par SO PURA France est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : première demande d'autorisation de mise sur le marché, acide peracétique, TP4